



Extrait du Pèlerinages de France

<http://pelerinagesdefrance.fr/Ostensions-saint-Martial-a-Limoges>

Ostensions saint Martial à Limoges

- Pèlerinages régionaux - Limousin -



Date de mise en ligne : samedi 19 mars 2016

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Ostensions saint Martial à Limoges

Limoges, la ville-capitale régionale, ouvre traditionnellement les cérémonies ostentionnaires, en la présence des participants des communes voisines et des paroisses ostentionnaires. Saint Martial, premier évêque de Limoges, son successeur saint Aurélien, saint Loup, évêque de Limoges au VIIe siècle, et sainte Valérie, martyre, y sont honorés et vénérés.

La dévotion à saint Martial a pour origine le miracle des « ardents », survenu en 994. Ce « mal des Ardents » se développa en 994 en Limousin et les régions voisines, à partir du seigle, aliment de base des populations, après de longues périodes de pluies prolongées. L'ergot de seigle s'y développa, entraînant, sur des organismes souvent éprouvés, de très graves épidémies et une très forte mortalité. Face à la persistance de ce fléau et aux hécatombes qu'il entraînait, l'abbé de Saint Martial, Geoffroy Ier, convia à Limoges tous les évêques de l'Aquitaine pour y prier ensemble. Un jeûne de trois jours et de prières précéda ce grand rassemblement.

Le 12 Novembre 994, l'abbé de Saint Martial, Hilduin, évêque de Limoges, les archevêques de Bordeaux et de Bourges, les évêques d'Angoulême, de Clermont, de Mende, de Périgueux, de Poitiers, du Puy et de Saintes, les moines de l'abbaye de Saint Martial, Guillaume IV duc d'Aquitaine, suivis d'une foule immense de pèlerins portèrent en une procession solennelle les Reliques des Saints Limousins, la Relique de saint Martial, de la basilique du Sauveur sur une colline dominant la ville.

La contagion cessa soudain à la suite de cette première ostension des Saints Limousins. Le nom de Mont de la joie ou Montjovis fut donné à cette colline.

En outre, forts de ce miracle, les évêques purent imposer au pouvoir civil un « Pacte de Paix et de Justice », imposant de circonscrire la guerre aux seuls combattants et de respecter les populations, leurs vies et leurs biens. Cette avancée fut reprise en 1040, sous l'action de Saint Odilon de Cluny, sous le vocable de « Trêve de Dieu » .

Ainsi l'action bienfaisante et pacifiante du christianisme conduisit à promouvoir un droit de la guerre, que l'on aimerait aujourd'hui voir respecter partout dans le monde.

La dévotion à saint Martial et aux saints limousins s'inscrit ainsi profondément dans le coeur et la mémoire des limousins. Ceci explique que les Ostensions limousines perdurent depuis plus de mille ans.

Tout ceci explique que l'abbaye de Saint Martial à Limoges, constituée en 848 par les clercs desservant le tombeau de saint Martial, déjà très connue, acquit une plus grande renommée encore et devint un lieu de foi active et un lieu de pèlerinage majeur, à partir du 11e siècle. Des confréries y virent le jour, dont celle du Sépulcre, d'où naquit la Grande Confrérie de saint Martial. Celle-ci fut ultérieurement officiellement reconnue en 1356 par le roi Jean II le Bon et approuvée en 1360 par une Bulle du pape Innocent VI.

Cette très vénérable Confrérie survécut aux dures guerres de religion qui endeuillèrent la France au 16e siècle et même à leur suppression, en 1792, par les décisions de la révolution, supprimant toutes les

associations de dévotion.

Reconstituée après le Concordat, en 1806, elle a pris la forme juridique d'une association régie par la loi de 1901. Ses statuts, réactualisés en 1989 et les années suivantes, conservent ses destinations majeures, qui sont l'étude de la vie et de l'enseignement de saint Martial, ainsi que la perpétuation de sa mémoire. Ses membres, au nombre de 72, se sont engagés à assister aux trois assemblées générales annuelles et participer aux fêtes de Quasimodo, de Saint Martial le 30 juin, des Porteurs de la Châsse, au service solennel pour les Confrères défunts (jour des morts), à la célébration du miracle des Ardents, le 12 novembre, aux 5 messes mensuelles de la Confrérie, ainsi qu'à participer aux fêtes des Saints Patrons des autres Confréries Limousines.

C'est la Grande Confrérie de Saint Martial qui, tous les sept ans, organise les Ostensions à Limoges, c'est aussi elle qui a le privilège d'en arborer le drapeau qui se trouve en outre toujours fixé au clocher de l'église Saint-Michel des Lions pendant toute la durée des Ostensions. Gardienne des Reliques du Saint, elle a la belle mission d'en perpétuer la mémoire.

Quatre autres Confréries participent également activement aux Ostensions : celle de saint Loup, successeur de saint Martial, fondée en 1153 ; celle de saint Aurélien, fondée vers 1315 ; celle des Porteurs de la châsse de saint Martial ; celle de sainte Valérie, vierge et martyre du temps de saint Martial, confrérie fondée en 2002.

Programme

- samedi, 2 avril

15:00 Messe d'ouverture des ostensions de Limoges

17:00 Ouverture Chasse de Saint-Aurélien

20:00 Procession

Samedi 2 avril 2016

16h00 Ouverture des châsses

" Eglise Saint Michel

19h30 Marche des reliquaires

" Départ mémorial du Mont-Jovis

" 1re station : rue des Arts

" 2e station : rue des Anglais

" traversée de la place Denis Dussoubs

19h45 Marche des châsses

" Départ place Saint-Michel

" place de la Motte

" rue Adrien Dubouché

" place Denis Dussoubs

20h00 Marche des ostensions

" départ rue des Combes

" 3e station : place de la République

" 4e station parvis de la cathédrale

- dimanche, 3 avril

09:00 Messe

10:30 Procession

- Dimanche 3 avril 2016

10h45 Marche de l'Ostension

" départ cathédrale Saint-Etienne

" rue de la Cathédrale

" rue des Petites Maisons

" avenue Georges Dumas

" place Léon Betoulle

" rampe Haute-Vienne

" rue Haute-Vienne

" place du Poids Public

" rue de la Boucherie

" rue des Halles

" place de la Motte

Site à consulter

[ostensions Limoges](#)

[image ostensions Limoges](#)